

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012 À 19:30 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 5 mars 2012 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, Stanley Boucher, Michèle Thériault, Kevin Mackey et Michel Choquette. Monsieur André Tousignant agit comme maire suppléant.

La mairesse Nathalie Bresse est absente.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

En l'absence de la mairesse, monsieur André Tousignant maire suppléant, déclare la séance ouverte.

### **2012-03-39 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux:**
  - 3.1 Séance ordinaire du 6 février 2012
- 4. 1<sup>ère</sup> période de questions  
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune
- 6. Information au conseil et correspondance**

Dépôt la liste de correspondance au 29 février 2012
- 7. Rapports des comités**
  - 7.1 Finances – Subventions :
    - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
    - 7.1.2 Rapport financier au 29 février 2012
  - 7.2 Autres comités :
    - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
  - 8.1 Résolutions à adopter :
    - 8.1.1 Acceptation du protocole d'entente addenda no.2 pour le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Sous-volet 1.4 (avec la modification de l'annexe B)
    - 8.1.2 Nomination de madame Diane Talbot comme représentante de la municipalité au conseil d'administration du Transport du Bonheur
    - 8.1.3 Souper spaghetti au profit des pompiers de la Régie intermunicipale incendie d'East Angus le 14 avril 2012
    - 8.1.4 Fin de l'entente avec monsieur Kenneth Coates pour l'enseigne à l'entrée de la municipalité
    - 8.1.5 Fondation de l'école la Source-Vive – contribution pour l'année 2012
    - 8.1.6 Demande de permis de boisson – Soirée des bénévoles
    - 8.1.7 Formation - Rôle de l'officier municipal et application des règlements d'urbanisme
    - 8.1.8 Dépôt et acceptation des états financiers de la Corporation des Loisirs au 31 décembre 2011
    - 8.1.9 Dépôt et acceptation des états financiers de la Régie sanitaire des Hameaux au 31 décembre 2011

- 8.1.10 Dépôt et acceptation des états financiers de la Régie intermunicipale d'incendie d'East Angus au 31 décembre 2011  
8.1.11 Compensation avec Recyc-Québec

**9. Adoption des règlements**

9.1 Règlement no. 549A – déterminer la vitesse sur le réseau routier

**10. Avis de motion à donner –**

10.1 Règlement no. 554 - Économie de l'eau potable

**11. Varia affaire nouvelle**

Aucune

**12. 2ième période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour)**

**13. Levée de la séance ordinaire**

14. Prochaine séance ordinaire : **Lundi le 2 avril 2012 à 19 h 30**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2012 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2012-03-40 <sup>3.1</sup> **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2012 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

<sup>4.</sup>  
**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35)**

**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)**

**Procédure à suivre pour poser une question**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Jacques Nadeau:**

- Concernant des explications sur les augmentations du rôle d'évaluation;
- Concernant les augmentations de salaire des élus.

**Monsieur Daniel Boisclair:** Concernant des explications sur le rôle de la MRC par rapport aux élus municipaux pour les évaluations des propriétés.

**Madame Lise Boudreault:** Concernant des explications sur le rôle d'évaluation.

**Monsieur Bertrand Ash:** Demande qui gère les appels au service d'incendie.

**Monsieur Yvon Bilodeau:** Concernant le rôle des MRC par rapport aux municipalités.

**Madame Maryse Labonté:**

- Qui s'occupe de la mesure des boues et quel est le coût établi;
- Félicite les employés de la façon que l'asphalte froide a été appliquée.

**FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 10.**

6.

**DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de correspondance en date du 29 février 2012.

7.1.1.

**2012-03-41 COMPTES À PAYER :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 29 février 2012 au montant de 122,374.91 \$ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.2.1

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER :**

Dépôt du rapport financier en date du 29 février 2012 par le directeur général.

7.2

**RAPPORT DES COMITÉS :**

**Madame la mairesse Nathalie Bresse :** Absente

**Madame Diane Talbot :** Donne un compte rendu sur les différents dossiers ; transport en commun, Chambre de commerce, Transport du Bonheur et Soirée des bénévoles.

**Monsieur André Tousignant :**

- Donne les résultats du rapport de la Sûreté du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier 2012;
- Mentionne qu'il a assisté à deux rencontres; une avec la FQM et l'autre avec la Sécurité civile.

**Monsieur Stanley Boucher :** Donne un compte rendu de la Soirée des bénévoles le 26 mai prochain, des différents travaux à la bibliothèque municipale et d'une réunion qu'il a assisté sur l'environnement.

**Madame Michèle Thériault :**

- Mentionne que la tombée des articles pour le journal communautaire est le 15 mars;
- Donne un compte rendu des travaux de voirie à venir pour l'année.

**Monsieur Kevin Mackey :**

- Informe les gens qu'il y aura la soirée annuelle de la Corporation des Loisirs et invite les gens à s'impliquer;
- Ils sont en préparation pour le SAE;
- Vendredi le 9 mars à East Angus, il y a le Happening sportif.

**Monsieur Michel Choquette :** Donne un suivi des résultats de la Régie sanitaire des Hameaux, de l'urbanisme et de la valeur des terrains qui se vendent présentement et de l'article 59.

2012-03-42 8.1.1 **ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ADDENDA NO. 2 POUR LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS SOUS VOLET 1.4 (AVEC LA MODIFICATION DE L'ANNEXE B) :**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est responsable de la mise en œuvre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) sous-volet 1.4;

**CONSIDÉRANT QUE** l'annexe B a changé au point 1- avec l'ajout du remplacement du système de dosage d'alun actuel par vis sans fin par un système avec réservoir, agitateur et pompes doseuses;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner accepte le nouveau protocole d'entente au PIQM sous volet 1.4 avec la modification de l'annexe B et que madame Nathalie Bresse mairesse soit mandatée pour signer les documents nécessaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2012-03-43 8.1.2 **NOMINATION DE MADAME DIANE TALBOT COMME REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TRANSPORT DU BONHEUR :**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de madame Diane Talbot comme représentante de la municipalité au conseil d'administration du Transport du Bonheur prend fin;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme madame Diane Talbot comme représentante de la municipalité au conseil d'administration du Transport du Bonheur pour l'année 2012;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2012-03-44 8.1.3 **SOUPER SPAGHETTI AU PROFIT DES POMPIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE D'EAST ANGUS :**

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 avril 2012 les pompiers de la Régie intermunicipale incendie d'East Angus organise un souper spaghetti au coût de 5 \$ le billet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat de dix (10) billets pour le souper spaghetti au profit des pompiers de la Régie intermunicipale incendie d'East Angus.

**Poste budgétaire : 02-110-00-310**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2012-03-45 8.1.4 **FIN DE L'ENTENTE AVEC MONSIEUR KENNETH COATES POUR L'ENSEIGNE À L'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a une entente avec monsieur Kenneth Coates pour la location du terrain pour l'enseigne à l'entrée de la municipalité et que monsieur Kenneth Coates désire renégocier cette entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner désire mettre fin à l'entente avec monsieur Kenneth Coates.

Au début de l'été 2012 l'enseigne sera déplacée dans l'emprise de la route 112, qui appartient au ministère des Transports et ce sans frais de location.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2012-03-46 8.1.5 **FONDATION DE L'ÉCOLE LA SOURCE-VIVE – CONTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2012 :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de l'école la Source Vive a comme principale mission de faire vivre aux élèves des expériences éducatives riches et variées qui contribueront à leur épanouissement et à leur culture personnelle.

**CONSIDÉRANT QU'** une des activités que la Fondation organise est un feuillet publicitaire qui sera distribué par la poste à tous les résidants et les commerçants d'Ascot Corner;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat d'une publicité au coût de 200 \$.

**Poste budgétaire : 02-190-02-999**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2012-03-47 8.1.6 **DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON – SOIRÉE DES BÉNÉVOLES :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Soirée des bénévoles aura lieu le 26 mai 2012 au Centre multifonctionnel d'Ascot Corner et que la Municipalité doit demander un permis de boisson pour la soirée;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande un permis de boisson « permis de réunion » pour la Soirée des bénévoles du 26 mai 2012 au coût de 80 \$.

**Poste budgétaire : 02-190-00-493**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2012-03-48 8.1.7 **FORMATION - RÔLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME :**

**CONSIDÉRANT QU'** il est important que nos inspecteurs municipaux se maintiennent à jour concernant les nouvelles réglementations et leurs applications;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Choquette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise que messieurs Marc Bernier et Stéphane Roy assistent à une formation de deux jours à Drummondville concernant le rôle de l'officier municipal et les applications des règlements d'urbanisme. Le coût d'inscription est de 450 \$ plus taxes chacun et qu'ils utilisent le véhicule de la municipalité pour leur déplacement.

**Poste budgétaire : 02-610-00-454**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2012-03-49 8.1.8 **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CORPORATION DES LOISIRS AU 31 DÉCEMBRE 2011 :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de la Corporation des Loisirs d'Ascot Corner au 31 décembre 2011 tels que déposés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2012-03-50 8.1.9 **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE SANITAIRE DES HAMEAUX AU 31 DÉCEMBRE 2011 :**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Régie sanitaire des Hameaux a accepté les états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de la Régie sanitaire des Hameaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 tels que déposés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2012-03-51 8.1.10 **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS AU 31 DÉCEMBRE 2011 :**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Régie intermunicipale incendie de la Région d'East Angus a accepté les états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey, **APPUYÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de la Régie intermunicipale

incendie de la Région d'East Angus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 tels que déposés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2012-03-52 8.1.10 **COMPENSATION RECYC-QUÉBEC :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux est fondée de pouvoir dans le dossier de compensation avec Recyc-Québec pour les municipalités qui sont membres et que celles-ci lui délèguent leur compétence;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Michel Choquette, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à Recyc-Québec que la compensation à verser, dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux en vue d'assurer la récupération des matières recyclables, pour les périodes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 soient versées directement à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

La Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux a assumé tous les frais de la collecte et du transport durant cette période.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2012-03-53 9.1 **PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 549A -  
DÉTERMINER LA VITESSE SUR LE RÉSEAU  
ROUTIER MUNICIPAL**

---

Règlement numéro 549A, abroge et remplace le règlement numéro 549, pour déterminer la vitesse maximale aux différents endroits sur le réseau routier municipal.

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue 6 février à 19h30;

**Résolution no. 2012-03-53**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 549A pour déterminer la vitesse maximale aux différents endroits sur le réseau routier municipal.

**Le Conseil décrète ce qui suit :**

**ARTICLE 1**

Les limites de vitesse sont fixées à l'article 328 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c.C-24.2).

## ARTICLE 2

Sauf sur les chemins où une signalisation contraire apparaît et sans restreindre la portée de l'article 327 du Code de la sécurité routière, nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

1. Excédant 70 km/h sur les chemins à surface en béton de ciment, en béton bitumineux et autres surfaces du même genre;
  - chemin de la Rivière
  - chemin Galipeau
  - chemin Biron
2. Excédant 80 Km/h sur les chemins à surface en béton de ciment, en béton bitumineux et autres surfaces du même genre;
  - chemin Boucher
  - chemin Spring
3. Excédant 30 km/h sur la rue Du Collège à partir de l'intersection de la rue Principale.

## ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.  
Adopté.

---

**DANIEL ST-ONGE**  
DIRECTEUR GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

**ANDRÉ TOUSIGNANT, MAIRE SUPPLÉANT**

10.1

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 554 – ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Michèle Thériault qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 554 **pour l'économie de l'eau potable.**

Selon l'article no. 445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

12.

### **2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 8 H 50 (Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)**

#### **Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

#### **Monsieur Fabien Morin :**

- Fait un constat concernant la présence des élus au dernier brunch des Chevaliers;
- Concernant les tâches d'Aquatech par rapport à l'opérateur du réseau.



**Monsieur Yvon Bilodeau** : Concernant des explications sur les travaux de réparation des chemins et des rues des nouveaux développements.

**Monsieur Daniel Boisclair** : Concernant les secteurs de la municipalité auxquels il y a eu des accidents dans les trois derniers mois.

**Monsieur Bertrand Ash** : Concernant les nouvelles rues, à savoir qui a la responsabilité des vérifications nécessaires afin que le promoteur respecte les normes de construction de rues.

**Madame Maryse Labonté** : Concernant des explications pour le transport en commun, le Transport du Bonheur, les achats de gaz propane, les travaux du chemin Spring, les travaux de réparations du pont sur le chemin Roberge et l'article 59.

**Madame Dolorès Pépin** : Fait une plainte concernant les trottoirs glacés et l'escalier au bureau de poste.

**Madame Pierrette Hardy** : Concernant des explications afin de trouver les bornes de l'emprise du chemin de la municipalité.

**FIN DE LA 2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS 9 H 30**

2012-03-54 <sup>13.</sup> **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Kevin Mackey **QUE** la séance ordinaire soit levée à 9 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE** : Lundi le 2 avril 2012 à 19 h 30.

---

DANIEL ST-ONGE  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

André Tousignant  
MAIRE SUPPLÉANT

